

**COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE DEPARTEMENTALE**

Séance du jeudi 3 septembre 2015

Etaient présents pour l'administration :

| | |
|-----------------------------|---|
| Monsieur Denis TOUPRY | Directeur académique, président |
| Madame Raymonde ROUZIC | Directrice académique adjointe |
| Madame Pascale TOUPÉ | Inspectrice de l'Éducation nationale, adjointe au directeur académique |
| Monsieur Azeddine FRAHETIA | Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la circonscription de GIEN |
| Monsieur Emmanuel VIRTON | Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la circonscription de Loiret ASH 1 |
| Madame Viviane DEPARDIEU | Inspectrice de l'Éducation nationale, chargée de la circonscription de FLEURY LES AUBRAIS |
| Monsieur Dominique PICHARD | Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la circonscription d'ORLEANS SARAN |
| Monsieur Nicolas RAISONNIER | Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la circonscription de MONTARGIS OUEST |
| Monsieur Thierry HEROLD | Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la circonscription de ST JEAN DE LA RUEILLE |
| Monsieur Pierre GABERT | Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la circonscription de SAINT PRYVE SAINT MESMIN |

Etaient présents pour les représentants des personnels :

| | |
|-------------------------------|---|
| Madame Marie Pierre REGNAULT | Professeur des écoles, représentant SNU-ipp |
| Monsieur Bruno CHIROUSE | Professeur des écoles, représentant SNU-ipp |
| Monsieur Hervé ALBERT | Professeur des écoles, représentant SNU-ipp |
| Monsieur François MAULARD | Professeur des écoles, représentant SNU-ipp |
| Madame Yolande CHAMPAGNE | Professeur des écoles, représentant SNU-ipp |
| Madame Sophie VOYDIE | Professeur des écoles, représentant SE-UNSA |
| Monsieur Guillaume CHASLES | Professeur des écoles, représentant SE-UNSA |
| Madame Marion CHEVALIER | Professeur des écoles, représentant SE-UNSA |
| Madame Corinne BRIERE MENOULT | Professeur des écoles, représentant SE-UNSA |
| Madame Catherine KAMBLOCK | Professeur des écoles, représentant SGEN-CFDT |

Assistaient pour l'administration :

| | |
|------------------------|--|
| Madame Annick BOULARD | Adjointe principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du LOIRET |
| Madame Guilène BEAUGER | Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du LOIRET |

Assistaient pour les représentants des personnels :

Madame Claire MARION

Professeur des écoles, représentant SGEN-CFDT

La séance est ouverte à 18H00.

Monsieur CHIROUSE est désigné secrétaire adjoint de séance.

Monsieur CHIROUSE fait une déclaration préalable au nom du SNUipp.

Monsieur le directeur académique répond que les deux demi-journées d'accueil peuvent être organisées selon la volonté des équipes enseignantes et les outils à disposition. Il précise concernant les évaluations que celles-ci sont nationales ; les remontées ne sont pas obligatoires.

Madame TOUPE ajoute qu'il est envisagé de réaliser un livret d'accompagnement concernant les nouvelles modalités d'évaluation.

1. Approbation de procès-verbaux

Monsieur le directeur académique demande si les procès-verbaux des CAPD du 29 janvier et du 12 février 2015 appellent des observations.

Madame REGNAULT fait observer que les noms de Monsieur MAULARD et Monsieur ALBERT ne figurent pas sur le procès-verbal du 29 janvier 2015 alors qu'ils étaient présents.

Les procès-verbaux avec la modification demandée sont adoptés à l'unanimité.

2. Phase d'ajustement du mouvement

Monsieur le directeur académique annonce que le département connaît actuellement un déficit de 29 personnes. Il précise que Madame le Recteur a déjà sollicité des départements voisins en surconsommation. Un enseignant serait d'ores et déjà intéressé par le Loiret. L'autorisation a également été donnée de recruter d'anciens professeurs des écoles contractuels ayant donné satisfaction l'an dernier. Ceux-là vont être rapidement contactés et les candidatures spontanées reçues à la DSDEN examinées également. Ce déficit est lié à plusieurs événements survenus cet été :

- 1 congé longue durée
- 2 congés parentaux
- 1 décès
- 3 décharges syndicales
- 2 départs DEPS
- 4 détachements
- 4 exeat
- 1 disponibilité
- 1 faisant fonction PERDIR
- 2 renouvellements de stage

Monsieur CHIROUSE fait part de son étonnement en raison de l'équilibre annoncé lors de la dernière CAPD et demande s'il est possible de faire appel à des listes complémentaires.

Monsieur le directeur académique répond que seules deux personnes sont encore sur liste d'attente, soit 1 ETP. Tous les autres candidats ont été positionnés.

Monsieur CHIROUSE demande si des INEAT sont encore envisageables.

Monsieur le directeur académique répond que la majeure partie du travail a été effectuée et qu'il est peu probable que d'autres INEAT arrivent dans le département.

Monsieur le directeur académique invite les représentants du personnel à se prononcer :
Défavorable : 0

Abstentions : 0
Favorable : 20
3. INEAT/EXEAT

Monsieur le directeur académique indique qu'il convient de mettre un terme aux possibilités de sorties afin de limiter le déficit et propose d'arrêter pour le vendredi 4 septembre 2015 au soir l'examen des demandes d'EXEAT pour les enseignants qui obtiendraient leur INEAT.

Concernant la situation de Mme BIET METINGER qui demandait un INEAT pour le département du Pas-de-Calais, il n'a pas été possible de le lui accorder sous forme d'échange. Il lui a été conseillé de participer aux prochaines permutations.

Monsieur CHIROUSE indique que le SNUipp souhaiterait une liste complète des demandes d'INEAT/EXEAT intra académiques, notamment pour connaître la situation des PES devenus néo-titulaire. Une situation en particulier de demande pour le département de l'Indre est évoquée, sans possibilité d'appui social car en tant que néo-titulaire, cette enseignante est hors circulaire.

Monsieur le directeur académique répond que si un échange est possible, il sera effectué.

Monsieur CHIROUSE ajoute que les PES titularisés bénéficient d'un barème dans d'autres départements.

Monsieur le directeur académique répond que quand bien même un barème existerait, les néo-titulaires seraient situés en fin de liste.

Monsieur CHIROUSE demande des précisions sur la situation de M. Sandy COQUERET, PES affecté dans le Loiret à la rentrée qui a demandé à bénéficier d'un appui social et médical afin de retourner en Indre-et-Loire ou, à défaut, de bénéficier d'une affectation dans le sud-ouest du département.

Madame TOUPE répond que le docteur GRUEL sera sollicité afin d'obtenir de sa part un écrit concernant cette situation.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H40.

Le directeur académique



Denis TOUPRY

la secrétaire de séance



Nina DIRIDOLLOU-CARLI

le secrétaire adjoint de séance



Bruno CHIROUSE